

## Compte rendu de séance

### Séance du 10 Décembre 2018 à 20h30

L' an 2018 et le 10 décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc Maire

**Présents :** M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, Mme MARTIN Bernadette, , Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LETORT Anthony, M. LEBRETON David, Mm CHESNAIS Laëtitia.

**Excusée :**

Mme LERAY Stéphanie (procuration à M. LETORT Anthony).

**Absents :**

Mme GATEL Carole., M. MARION Bertrand.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 03/12/2018

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme GUILLEUX Monique.

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Délibération : Répartition des recettes des amendes de Police.
- Délibération : Dissolution de la société SPL Gendarmerie.
- Délibération : Décision modificative pour achat des équipements du restaurant scolaire.

### **SOMMAIRE**

- Délibération : Avenant en plus-value au contrat BODET-SOFTWARE.
- Délibération : Avenant TPB – Travaux de voirie 3<sup>ème</sup> tranche de la Huberderie.
- Délibération : Choix du mobilier pour le restaurant scolaire.
- Délibération : Devis SICLI : remplacement de certains extincteurs.
- Délibération : Rapport annuel sur l'eau.
- Délibération : Devis de l'entreprise LARDEUX pour plantations au cimetière.

### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **2018-12-72 – Avenant au contrat BODET SOFTWARE**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise Bodet Software est notre prestataire de service qui a installé le logiciel « Booky » qui permet de gérer les réservations de la salle des sports et qui en suit la maintenance.

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, il a été évoqué la possibilité de fonctionner de la même manière, à savoir ouverture et fermeture avec badges.

Après s'être renseigné auprès de l'entreprise BODET SOFTWARE, le montant des équipements qui seront installés pour le contrôle d'accès du restaurant scolaire s'élève à **360.00 € H.T.** par an.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BODET-SOFTWARE pour un montant de 360.00 € H.T.***

⇒ **2018-12-73 – Avenant TPB – Travaux de voirie 3<sup>ème</sup> tranche de la Huberderie**

La délibération sera prise lorsque le devis sera définitif. Mr Le Maire doit rencontrer l'entreprise TPB pour revoir les tarifs.

Dès que la renégociation sera faite, nous reviendrons vers vous pour vous informer du résultat.

⇒ **2018-12-74 – Choix du mobilier pour le restaurant scolaire**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il va falloir se positionner sur le choix du mobilier pour le restaurant scolaire (tables, chaises). Pour cela, Mr Le Maire présente différents devis ainsi que le mobilier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise **LABEL TABLE** et autorise Mr Le Maire à signer le devis d'un montant de **12 260.00 € H.T. (14 712.00 € T.T.C.)**

⇒ **2018-12-75 – Devis SICLI : remplacement de certains extincteurs**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de l'entreprise SICLI pour la vérification des extincteurs, le technicien a détecté des remises à niveau indispensables à réaliser dans le dispositif de prévention et de protection et a ainsi constaté plusieurs extincteurs non conformes ou défectueux à remplacer.

Mr Le Maire présente le devis de l'entreprise SICLI pour le remplacement de 12 extincteurs qui élève à **1 058.00 € H.T.**

***Après avoir délibéré Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr Le Maire à signer le devis.***

⇒ **2018-12-76 – Rapport annuel sur l'eau 2017**

**Le Maire expose :**

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été adopté par le comité du Syndicat des Eaux de Châteaubourg le 06 novembre 2018.

Le décret prévoit que ce rapport doit être ensuite transmis aux municipalités membres du Syndicat afin qu'il soit présenté aux conseillers municipaux.

***Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rapport 2017 du Syndicat des Eaux de Chateaubourg.***

⇒ **2018-12-77 – Devis entreprise LARDEUX pour plantations au cimetière**

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise LARDEUX concernant l'aménagement paysager du cimetière. Le montant du devis s'élève à **2 078.85 € H.T.**

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de devis de l'entreprise LARDEUX d'un montant de 2 078.85 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.***

⇒ **2018-12-78 – Répartition du produit des amendes de police (Dotation 2018 – Programme 2019)**

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). En application de ces articles, les sommes allouées seront utilisées au financement des projets d'aménagements s'inscrivant dans une démarche de sécurité routière.

***Le Conseil Municipal propose à l'unanimité de présenter au Conseil Général les projets suivants :***

- Travaux de marquage au sol.
- Aménagement et sécurisation de la rue de l'Ecole.
- Sécurisation : achat de divers panneaux de signalisation.

***Et autorise Mr Le Maire à :***

- Joindre toutes les pièces nécessaires à la bonne instruction des dossiers.

- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets cités ci-dessus .
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### ⇒ **2018-12-79 – Dissolution de la société SPL Gendarmerie**

Mr Le Maire rappelle qu'en 2012, dans le cadre de la construction d'une nouvelle gendarmerie, une **S**ociété **P**ublique **L**ocale avait été constituée au capital de 225 000,00 €. Chateaubourg participerait à hauteur de 95% et les autres Communes à 1% soit 2 250,00 €, qui a donc été versé en 2013 par chaque Commune au SPL. A ce jour, la SPL est en liquidation (procès-verbal de l'assemblée générale du 06/11/2018).

A ce titre, la SPL nous a fait parvenir un chèque de 1 908,24 € correspondant au remboursement partiel de notre participation).

Le remboursement de cette participation est comptablement traité comme une cession d'actif. Comme en matière de cession de terrain, il faut donc à l'appui des écritures comptables une délibération qui acte cette dissolution et le remboursement perçu qui va faire apparaître une moins-value.

***Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal***

***- accepte la dissolution de la SPL,***

***- accepte le remboursement de 1 908.24 € et autorise les écritures comptables liées à cette cession.***

#### ⇒ **2018-12-80 – Décision modificative pour achat des équipements du restaurant scolaire**

Mr Le Maire rappelle que la construction du restaurant scolaire devrait se terminer 1 mois avant la date d'achèvement initialement prévue.

Il faut dès à présent penser à l'achat de tout l'équipement nécessaire (tables, chaises, chariot, etc.....).

Pour pouvoir régler ces dépenses il est indispensable de prendre une décision modificative étant donné que le vote du budget 2019 se fera qu'aux alentours du mois d'avril 2019 il faut donc prévoir une somme aujourd'hui à reporter dans les restes à réaliser pour pouvoir régler ces factures.

Le montant est estimé à 30 000,00 €. Mr Le Maire propose de la décision suivante :

\* Opération 109 : réserves foncières : - 30 000.00 €

\* Opération 128 : restaurant scolaire : + 30 000.00 €

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transférer 30 000.00 € du compte 109 (réserves foncières) au compte 128 (restaurant scolaire).***

## QUESTIONS DIVERSES

- Service technique :  
Projet d'achat de véhicules : présentation des différentes hypothèses.
  
- SMICTOM :  
Compte rendu fait par Mme MARTIN sur la réunion du SMICTOM concernant la tarification incitative des déchets ménagers.
  
- Boulangerie :  
La signature de la vente a eu lieu lundi 10/12/2018chez Maître NICOLAZO.
  
- Aménagement rue de l'école et bourg :  
Réunion le lundi 17 décembre 2018 à 20h30.

**Prochaine réunion le 14 janvier 2049 à 20h30**